



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET 2026

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif doit être accompagné d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les principaux enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et est mise à disposition du public sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes fondamentaux de la gestion publique :

- **Annualité** : il couvre une année civile.
- **Universalité** : aucune recette n'est affectée à une dépense précise.
- **Unité** : toutes les opérations budgétaires sont inscrites dans un document unique.
- **Equilibre** : le budget est équilibré en recettes et en dépenses.
- **Antériorité** : il est adopté avant le début de l'exercice.

Le budget primitif constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel. Il doit être adopté par le conseil municipal avant le 15 avril (ou le 30 avril en année de renouvellement) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours.

Le budget 2026 est voté le 27 mars 2026 par le conseil municipal. Il a été élaboré avec la volonté de :

- ✓ Maîtriser de façon durable, les dépenses de fonctionnement.
- ✓ Maintenir un niveau d'investissement soutenu, orienté notamment vers des opérations génératrices de recettes (logements locatifs), afin de limiter la dépendance aux dotations de l'État.

1. Éléments de contexte

a. Situation financière

En 2026, la population INSEE s'élève à 1 247 habitants (1 250 en 2025 - 1 255 en 2024 - 1 268 en 2023 - 1 287 en 2022 - 1 306 habitants en 2021). A cela s'ajoutent **20 résidents secondaires**, portant la population totale DGF à **1 267 habitants**.

Au **31 décembre 2025**, la capacité d'autofinancement nette de remboursement des dettes bancaires et assimilées s'élève à **5 974 149.33€**, hors budgets annexes. Cet indicateur traduit la solidité financière de la collectivité et sa capacité à financer ses investissements sans recourir excessivement à l'emprunt.

b. Fiscalité directe locale

973 foyers imposés à la taxe foncière (954 en 2024 - 924 en 2023 - 921 sur 2022 - 712 sur 2021 - 673 sur 2020 et 630 sur 2019)

Les taux de fiscalité votés pour 2025 sont reconduits en 2026 :

- **Taxe foncière (bâti) : 25,00 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 8,35 %**

Par ailleurs, la commune a instauré une **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (13,20 %)**, poursuivant un double objectif :

- renforcer les ressources financières,
- favoriser un équilibre entre résidents permanents et secondaires.

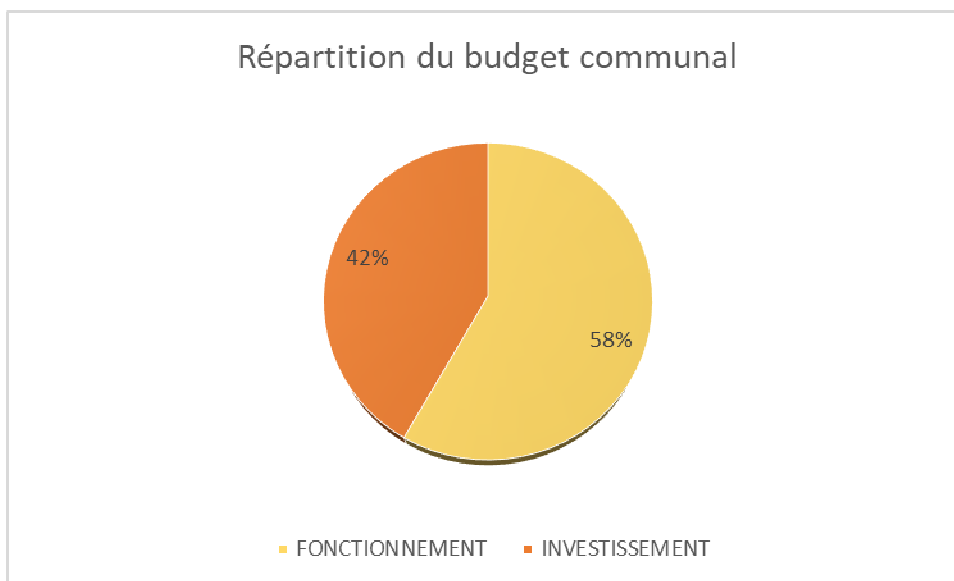
Les recettes fiscales progressent légèrement, sous l'effet notamment de la revalorisation des bases locatives.

En parallèle, la commune perçoit une dotation de compensation de l'État, en baisse en 2025, confirmant une tendance à la diminution des concours financiers nationaux.

2. Budgets

Le budget est constitué d'un budget principal et de budgets annexes (eau et assainissement, centre aquatique, centre international de rencontres-CIR, gendarmerie et 3 budgets lotissement)

Le budget principal est équilibré à 40 481 901,30€ dont 23 579 719,26€ pour la section de fonctionnement et 16 902 182,04€ pour la section investissement.



Le volume de dépenses de fonctionnement est en hausse par rapport à 2025. Il s'agit surtout de la hausse des compensations auprès des budgets annexes. Cependant, la commune parvient à **réallouer 13,5 millions d'euros** à l'investissement, grâce à une gestion rigoureuse.

Le niveau élevé du résultat reporté et de l'autofinancement s'explique par une gestion antérieure prudente et par la volonté de la collectivité de financer prioritairement ses investissements sur fonds propres, limitant ainsi le recours à l'emprunt et sécurisant sa trajectoire financière.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève cette année à 2 651 968,03€ ce qui impacte positivement l'investissement. En parallèle les recettes fiscales ont légèrement augmenté car la base de la valeur locative a été relevée.

Le volume d'investissement est en diminution par rapport à 2025. Cette année, nous avons également un déficit d'investissement de 2 612 468,03€ donc un peu moins que l'année 2024.

a. Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 23 579 719,29€ (21 146 704,11€ sur 2025 - 20 813 510,66 sur 2024 - 16 215 510,21€ sur 2023 - 10 193 786,04€ en 2022 - en 2021 : 16 448 819,18€)

I. Section de fonctionnement dépenses

DEPENSES				
Chapitres	Budgétisés 2026	Réalisés 2026	Budgétisés 2025	Réalisés 2025
011 - Charges à caractère général	2 204 500,00	399 167,89	2 294 900,00	1 498 704,29
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 695 410,00	446 439,98	1 714 900,00	1 583 613,03
014 - Atténuations de produits	906 981,00	0,00	911 981,69	812 692,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 003 883,30	269 378,90	4 158 162,44	916 825,45
66 - Charges financières	100 969,00	0,00	109 200,00	102 763,50
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	6 000,00	408,98
023 - Virement à la section d'investissement	13 596 238,96	0,00	10 175 909,61	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	46 437,00	0,00	58 200,00	84 585,37
68 - provisions	19 300,00		13 100,00	0,00
Total	23 579 719,26	1 114 986,77	19 442 353,74	4 999 592,62

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 2 204 500,00€ (2 294 900,00€ sur 2025 - 2 302 023,23€ sur 2024 - 2 073 500,00€ sur 2023 - 1 649 300,00€ en 2022 - en 2021 : 1 586 868€).

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement indispensables au bon déroulement des services municipaux et à l'entretien du patrimoine communal.

On y retrouve notamment les dépenses liées aux fluides (eau, électricité, chauffage), aux télécommunications, aux carburants pour les véhicules municipaux, aux fournitures administratives, ainsi qu'aux travaux d'entretien des bâtiments communaux et des infrastructures publiques (voirie, réseaux). Sont également inclus les impôts et taxes, les assurances, les contrats de maintenance des équipements municipaux, l'entretien du mobilier et des véhicules.

Malgré une baisse légère par rapport à 2025, ce poste de dépenses reste soumis à des tensions budgétaires importantes, en raison de la hausse continue du coût des énergies et des matières premières. L'inflation dans ces secteurs impacte directement les charges de fonctionnement de la collectivité, et des efforts continus sont déployés pour en maîtriser l'évolution.

Cette maîtrise des dépenses courantes est essentielle afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour la section d'investissement.

Dans cette optique, la commune a pris des mesures visant à optimiser ses coûts énergétiques. Depuis 2024, elle a intégré le groupement d'achat du Syndicat d'Électricité de l'Ain (SIEA) pour l'approvisionnement en gaz, et depuis le 1^{er} janvier 2025, elle bénéficie également de ce dispositif pour l'électricité. Cette mutualisation des achats permet d'obtenir des tarifs plus compétitifs et devrait contribuer à limiter l'impact de l'augmentation des coûts énergétiques sur le budget communal.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à **1 695 410,00€** pour l'année **2026** (contre **1 714 900€** en 2025, contre **1 688 950€** en 2024, **1 595 500€** en 2023, **1 490 900€** en 2022 et **1 480 200€** en 2021). Cette baisse se traduit par une légère baisse des effectifs et des rémunérations.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont constituées du reversement de produits et fonds de péréquation à l'Etat. Nous n'avons pas encore tous les détails de toutes les sommes qui nous seront prélevées.

Le **prélèvement supplémentaire** mis en place sur 2025, appelé DILICO, d'un montant de 205 654,00€, n'a pas été reconduit par la loi de finances 2026. Ce mécanisme visait à répartir l'effort budgétaire entre les différentes collectivités pour maîtriser l'endettement public.

Bien que ces contributions soient obligatoires, elles pèsent sur notre capacité d'autofinancement et limitent notre marge de manœuvre budgétaire.

Les charges de gestions courantes (chapitre 65) s'élèvent à 5 003 883,30€ (4 752 162,44€ sur 2025 - 2 902 413,58€ sur 2024 - 2 012 114,64€ sur 2023 - 1 716 948,83€ en 2022 - en 2021 : 4 923 637,66€). Cette augmentation s'explique principalement par une **participation accrue des budgets annexes**, notamment pour le **centre aquatique**.

✓ **Les participations aux budgets annexes**, permettant de financer les structures et équipements gérés en régie municipale :

- Caisse des écoles : 305 000€ (309 000€ sur 2025 -265 000€ sur 2024 -255 000€ sur 2023 - 250 000€ sur 2022 et 2021)
- CCAS : 124 152,33 (120 000€ sur 2025 - 89 027,51€ sur 2024 - 62 634,69€ sur 2023 - 60 223,26€ sur 2022 - 86 761,51€ sur 2021)
- Gendarmerie : un reversement du budget annexe sur celui de la commune à hauteur de 612 524,54€
- Centre aquatique : 2 958 644,21€ en fonctionnement et 898 763,09€ (chapitre 27 ID)
- CIR : 894 359,05€ en fonctionnement et 687 228,00€ en investissement dépenses
- Lotissement ex Challessin : un reversement du budget annexe sur celui de la commune à hauteur de 687 638,70€ en fonctionnement mais un virement de 318 090,66€ en investissement dépenses
- Lotissement Marcilleux : deux virements du budget annexe au budget principal de 514 514,92€ en recettes de fonctionnement et 74 728,32€ en investissement recettes

- Lotissement Petite Mière : deux virements du budget annexe au budget principal de 363 331,76€ en recettes de fonctionnement et 238,79€ en investissement recettes
- ✓ Subventions aux associations (65748) : la liste est annexée au budget. Le montant prévu s'élève à 325 000€ (324 000€ sur 2025 - 326 550€ sur 2024 - 304 905€ sur 2023 - 353 254€ en 2022 et 278 994€ en 2021)
- ✓ Indemnité aux élus (55 000€) + frais de cotisation

Les charges financières, qui correspondent principalement au remboursement des intérêts de la dette, s'élèvent à **100 969,00 €**, en baisse par rapport aux exercices précédents (109 200€ sur 2025 - 115 833 € en 2024, 124 658 € en 2023, 90 915 € en 2022 et 57 500 € en 2021). Cette diminution s'explique notamment par une gestion rigoureuse de l'endettement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : il s'agit essentiellement de prévision liée à l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

Le chapitre 68 : il regroupe les provisions pour annuler des recettes jugées irrécouvrables par le Trésor Public.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 13 596 238,96€.

II. Section de fonctionnement recettes

RECETTES				
Chapitres	Budgétisés 2026	Réalisés 2026	Budgétisés 2025	Réalisés 2025
013 - Atténuations de charges	50 000,00	1 035,98	55 000,00	53 588,77
70 - Produits des services, du domaines	226 810,00	59 602,67	186 210,00	153 445,95
73 - Impôts et taxes	4 277 822,65	0,00	4 251 265,65	4 298 511,65
74 - Dotations et participations	8 005 668,92	9 252,91	7 779 966,29	5 850 470,31
75- Autres produits de gestion courante	1 051 500,00	257 153,29	996 500,00	1 080 939,36
77 - Produits exceptionnels	5 000,00	2 552,19	30 000,00	31 808,00
002 - Résultat reporté	9 962 917,69	0,00	6 143 411,80	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00	2 302,50
Total	23 579 719,26	329 597,04	19 442 353,74	11 471 066,54

Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 50 000€ et correspondent aux remboursements de rémunérations et charges de personnels suite aux situations d'indisponibilité physique.

Les produits de services (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 226 810,00€. Ces produits sont principalement constitués par les encaissements du Centre de loisirs, mais aussi les redevances d'occupation du domaine public, les concessions au cimetière, la redevance de Camping Car Park.

Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèveront à 4 277 822,65€ (4 251 265,65€ sur 2025 - 4 358 050,65€ sur 2024 - 4 368 469,65€ sur 2023 - 4 159 524,04€ en 2022).

Ce poste est composé de :

- Taxes foncières et habitation : 280 000€ (234 599,00€ sur 2025 - 234 599€ sur 2024 - 278 635€ en 2023).
- Attribution de compensation de la CCPA : 3 361 420,65€ (même montant que l'année dernière)
- Dotation solidarité communautaire : 283 402€ (293 467,00€ sur 2025 - 304 103,00€ sur 2024 - 308 910€ sur 2023- 320 120€ en 2022 - sur 2021 =331 731€)
- Taxes sur les pylônes électriques : 350 000€ (358 779€ sur 2025 - 340 934€ sur 2024 - 314 916€ perçus sur 2023). Cette taxe est perçue sur les infrastructures liées au réseau électrique et constitue une recette importante pour la commune.
- Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 8 005 668,92€ (retour de la CAF (43 000€) mais surtout la compensation de l'Etat suite à la réforme fiscale et le reversement de 2 178 009,92€ des budgets annexes pour les excédents dégagés.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus à hauteur de 1 051 500€. Il s'agit principalement des loyers des logements communaux.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont prévus à hauteur de 5 000€.

III. Section de d'investissement dépenses

La section est équilibrée à 16 902 182,04€.

DEPENSES				
Chapitres	Budgétisés 2026	Réalisés 2026	Budgétisés 2025	Réalisés 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	594 522,00	322,00	599 405,00	586 011,46
20 - Immobilisations incorporelles	119 500,00	1 792,80	139 600,00	20 550,16
204 - Subventions d'équipement versées	320 000,00	0,00	255 000,00	20 939,16
21 - Immobilisations corporelles	3 089 210,26	244 114,75	2 757 940,00	1 634 440,67
23 - Immobilisations en cours	8 232 100,00	1 378 298,08	10 325 828,37	5 814 859,90
27 - Autres immobilisations foncières	1 904 081,75	0,00	1 554 126,99	0,00
041 - Opérations patrimoniales	30 300,00	0,00	30 300,00	0,00
001 - Déficit d'investissement reporté	2 612 468,03		3 442 146,76	
Total	16 902 182,04	1 624 527,63	19 104 407,12	8 076 859,81

Les charges financières (chapitre 16) sont estimées à hauteur de 594 522,00€ (599 405,00€ sur 2025 - 695 519€ sur 2024 - 727 307, 00€ sur 2023 - 922 424,00€ sur 2022 (cf tableau de suivi en annexe)) dont 11 000€ pour les retours de caution (Départ locataires).

Les charges incorporelles (chapitre 20) sont prévues à hauteur de 119 500€ :

Révision PLU : 39 500€

Frais d'étude : 74 000€ (avant travaux)

Frais d'insertion (publicité appels d'offres) : 2 000€

Concession/logiciel : 4 000€

Les charges incorporelles (chapitre 204) sont prévues à hauteur de 320 000 €. Il s'agit des aides versées au titre des ravalements de façade pour 20 000€ et 300 000€ pour le plan de rénovation de l'éclairage public comprenant le passage à la technologie LED et l'installation de deux bornes de recharge électrique, afin d'améliorer l'efficacité énergétique de la commune et répondre aux besoins croissants de mobilité électrique.

Les prévisions du chapitre 21 – immobilisations corporelles s'élèvent à 3 089 210,26€ dont :

- Acquisition bâtiments (Willems, Camus,
- Rénovation des bâtis
- Locatif travaux : dans le cadre du programme de rénovation thermique, incluant l'isolation par l'extérieur de plusieurs bâtiments (346 rue Philibert Lebeau, 292 rue Philibert Lebeau, 277 rue Philibert Lebeau et 1 558 rue Claires Fontaines) ;
- MAPA : rénovation énergétique (huisseries) et étanchéité
- Matériel voirie incluant des travaux sur les trottoirs, bordures, signalisation et autres équipements.
- Remplacement camion maxity, véhicule pour le centre aquatique
- Aménagement de la roue sous le Moulin
- Climatisation microcrèche et école
- Aménagement cantine
- Démolition maison route de Loyettes
- Remplacement du chauffage de l'église,
- Réhabilitation isolation du local du club canin

Les prévisions du chapitre 23 (travaux en cours) s'élèvent à dont :

Dépenses investissement 2026 programmées

- Réhabilitation du 701 et 705 rue Claires Fontaines – fin du programme
- Collectif 26 logements – fin du programme
- Travaux voirie : fin programme travaux lancés sur 2026 + merlon terre
- Projet de l'orangerie : espace hôtelier
- Terrain synthétique
- Rénovation logement ex Archeny

- Local paramédical
- Hangar les Gaboureaux
- Etudes aménagement ex Biez à Marcilleux : 20 000€

Chapitre 27 : Avance sur budgets annexes : 1 904 081,75€

CIR : 687 228,00€

Centre aquatique : 898 763,09€

Lotissement Challessin : 318 090,66€

IV. Section d'investissement recettes

RECETTES				
Chapitres	Budgétisés 2026	Réalisés 2026	Budgétisés 2025	Réalisés 2025
10 - Dotations, fonds divers	2 910 252,97	0,00	8 737 501,30	8 728 221,31
13- Subventions investissement	238 986,00	0,00	71 466,00	83 228,00
16 - Emprunts	79 967,11	4 272,00	31 030,21	10 283,56
021 - Virement de la section de fonctionnement	13 596 238,96	0,00	10 175 909,61	
024 - Produits de cession d'immobilisation	0,00	6 000,00	0,00	7 130,99
040 - Opération d'ordre de transfert	0,00	0,00	58 200,00	52 935,37
041 - Opérations patrimoniales	46 437,00	0,00	30 300,00	24 519,01
040- écritures d'ordre	30 300,00	0,00		
21 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	220,30
Total	16 902 182,04	10 272,00	19 104 407,12	8 906 538,54

Le chapitre 10 (dotation) s'élève à 2 910 252,97€ dont 242 599,94€ de Fonds de Concours sur TVA pour l'année 2024 – 15 685€ de taxe d'aménagement et 2 651 968,03€ d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le chapitre 13 (subvention) est prévu à hauteur de 238 986,00€. Il s'agit des subventions d'équipement au titre du programme de travaux.

Le chapitre 16 concerne les cautions des nouveaux locataires, mais surtout 79 967,11€ provenant de l'excédent du budget lotissement Marcilleux – Claires Fontaines et petite Mière

b. Budgets annexes

❖ Budget gendarmerie :

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 405 632,54€ et en investissement à hauteur de 1 016 244,76€.

Ce budget retrace les opérations liées au bâtiment de la gendarmerie (emprunt, entretien...) ainsi que les revenus de locations de la caserne. Pour rappel, la délibération de novembre 2022, qui modifie le loyer de base et réintègre les algecos.

En investissement, il s'agit de :

- la maîtrise d'œuvre et les travaux pour l'extension modérée des bureaux (300 000€)

Un reversement de 612 524,54€ est à souligner sur le fonctionnement du budget principal.

❖ **Budget CIR – Centre International de Rencontres**

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 026 359,05€ et en investissement à hauteur de 711 177,00€.

L'avance d'équilibre du budget communal s'élève 687 228,00€ (IR- chapitre 16) et à 894 359,05€ en fonctionnement recettes.

Ce budget retrace les opérations liées au fonctionnement du centre et boulodrome, l'organisation des spectacles, ainsi que les revenus de location des salles.

En investissement, plusieurs projets sont en cours (réhabilitation des accès, système alarme et désenfumage, tapis boulodrome, éclairage de la scène, carrelage couloir sanitaires, étanchéité tennis)

❖ **Budget CA – Centre Aquatique**

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 3 781 249,21€ et en investissement à hauteur de 1 036 948,11€.

Ce budget retrace les opérations liées au fonctionnement du centre aquatique, ainsi que les ventes d'entrées au parc aquatique/fitness.

En investissement, les travaux d'installation d'ombrières seront terminés dans quelques mois, reprise étanchéité toiture

Une participation du budget communal en fonctionnement s'élève à 2 958 644,21€. Elle couvre notamment les charges de personnel. La participation du budget communal en investissement s'élève à 898 763,09€.

❖ **Budget eau et assainissement**

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 413 966,71€ et en investissement à hauteur de 340 610,43€.

Une participation du budget communal en fonctionnement s'élève à 265 627,71€. Pas de participation en investissement du budget communal.

Ce budget retrace les opérations liées au fonctionnement des réseaux d'eaux et d'assainissement, ouvrages, ainsi que le retour sur les ventes d'eau.

En investissement, ce ne sont que des prévisions en cas de risque de rupture de canalisations par exemple

❖ **Budget Lotissement ex Challessin 2026 :**

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 845 648,70€ et en investissement à hauteur de 318 090,66€.

L'excédent reversé au budget communal s'élève à 687 638,70€. Une participation du budget communal en investissement s'élève à 318 090,66€.

Il reste 4 lots à vendre.

❖ **Budget Lotissement Claires Fontaines – Marcilleux 2026 :**

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 614 524,92€ et en investissement à hauteur de 174 728,32€.

Les travaux de viabilisation du lotissement ex Roux et ex Roche sont terminés.

En investissement, un reversement de 74 728,32€ a pu être intégré en recettes sur le budget communal. La somme de 514 514,92€ a également pu être reportée en fonctionnement recettes sur le budget communal.

❖ **Budget Lotissement La Petite Mière 2026 :**

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 391 333,00€, et 23 000,00€ en investissement. Une participation du budget communal en investissement dépense s'élève à 18 761.21€.

Un reversement sur le budget principal en fonctionnement s'élève à 363 331,76€ et 238,79€ en investissement recettes.

Conclusion et perspectives :

Le budget primitif 2026 respecte les conditions d'équilibre réel.

L'analyse financière met en évidence :

- une épargne brute et nette élevée,
- un niveau d'endettement maîtrisé,
- une capacité d'investissement importante,
- un recours limité à l'emprunt.

Points de vigilance :

- évolution des dotations de l'État,
- poids croissant des participations aux budgets annexes,
- sensibilité aux charges énergétiques.